

**ORGANISATION DE LA FORMATION  
ET MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES SPÉCIFIQUES**

**Master**

**ANNÉE UNIVERSITAIRE 2021/2022**

*Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales validées par le Conseil académique du 15/04/2021.*

**1. PRÉSENTATION DE LA FORMATION DE MASTER :**

DOMAINE : Sciences Humaines et Sociales

MENTION : Histoire

Années et/ou Parcours type (le cas échéant) : M2 Diagnostic Historique et Aménagement Urbain

Code(s) étape Apogée(s) : 2HIH2

**2. MODALITÉS DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ (nombre d'absences autorisées, sanctions...) :**

Nombre d'absences autorisées : 2 par UE et par semestre sauf ateliers.  
Au-delà de 2 absences injustifiées par UE et par semestre, l'étudiant est déclaré défaillant et non admis au redoublement.

**3. COMPENSATIONS :**

Entre :

- UE d'un même bloc de compétences
- UE d'un même semestre
- UE d'une même année
- Autres compensations

Validation du Conseil académique du 17/06/2021

**4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :**Régimes d'études proposés :Formation initiale (FI) FI par apprentissage (FA) Formation continue (FC) Organisation des études :Alternance Stage Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA :OUI NON Si oui, lesquels ? :**5. AUTRES MODALITÉS CONCERNANT LA FORMATION :****Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, mémoire, options...**

Pour valider un semestre, chaque bloc de compétence doit obtenir la moyenne. Les UE se compensent uniquement au sein d'un même bloc de compétences.

Un stage de deux mois minimum/six mois maximum est obligatoire pour valider la formation

L'UE mémoire et l'UE stage ne sont pas compensables

La moyenne au mémoire et au stage est obligatoire pour valider la formation.

L'assistance à l'intégralité des séances d'atelier est requise pour valider la formation